



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 306- 22 février 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <https://marchemondialedesfemmes2015.wordpress.com>

Mobilisations

1 - Appel à un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie ! - Appel collectif - Page 2

Solidarités

2 - Solidarité avec Wafa Charaf ! - Page 3

3 - Solidarité financière pour aider à la défense de Mme R, victime d'agressions sexuelles par le maire de sa commune - AVFT - Page 4

International

5 - 18 février, journée de solidarité avec les femmes sahraouies - MMF international - Page 7

Textes

6 - Thérèse Clerc a tiré sa révérence... Maison des Femmes Montreuil - Page 7

7 - Thérèse Clerc - libération.fr - Page 8

9 - Procès Orelsan, Contre les textes sexistes, de nous battre nous ne nous arrêterons pas - Communiqué commun - Page 9

10 - Faut-il une nouvelle loi contre les violences faites aux femmes ? - Valérie Boyer, Suzy Rotjman et Isabelle Thieuleux - L'Humanité - Page 10

11 - Réponse à l'article sur Yagg « Militantes lesbiennes féministes et opposant.es au mariage pour tous, ensemble pour l'abolition de la GPA ? » - CLF - Page 11

12 - « Droits des femmes et consommation », « droit des femmes et rapatriés » : quarante ans d'intitulés ministériels - Lemonde.fr - Page 13

13- « Le débat intellectuel sur l'idéologie islamiste est un grand manque en France » - Djemila Benhabib interviewer par Mina Kaci - L'Humanité - Page 14

14 - Je ne veux pas des "droits des femmes", je veux "l'égalité réelle" - Marie Donzel - Page 17

15 - La CGT lance une grande campagne pour l'égalité professionnelle - Page 18

Débats, conférences, sorties militantes...

16- Conférence : La sexuation du monde. Réflexions sur l'émancipation - Géneviève Fraisse - Programme Présage - 28 février - Page 19

17 - 60 ans du Planning, ça se fête ! Simone Forever ! - 4, 5, 6, 7 et 8 mars - Page 19

18 - Journées Intersyndicales Femmes - 21 et 22 mars 2016 - CGT, FSU, Union syndicale Solidaires - Page 20

19 - Colloque: « La Convention pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes (CEDEF) : le lancement du tour de France de l'égalité » - 8 mars - Mairie de Paris, CLEF et REFH - Page 20

20 - Colloque: Le Mouvement Français pour le Planning Familial fête ses 60 ans ! « Santé, sexualité, droits et genre ici et là-bas » - 8 mars - Page 21

21 - Colloque: « Viols, armes de guerre : pour un tribunal pénal international en République Démocratique du Congo (RDC) » - 9 mars - Mairie de Paris, Réseau féministe « Ruptures » - Page 21

22 - Colloque: « Témoignages de femmes engagées dans le monde pour les droits des femmes » -

Mairie de Paris - Comité ONU Femmes France - des associations féministes - Page 21

23 - Colloque intitulé : « Au fur et à mesure ? Quantifier l'égalité : outils politiques et enjeux scientifiques » - Projet NetWork Discrim - EHESS - 4 avril - Page 21

Cinéma, théâtre, Livres, Télé...

24 - Cinéma : « La marcheuse » : le combat ordinaire des prostituées chinoises de Belleville - Marie-Hélène Le Ny 50-50 magazine - Page 22

25 - Cinéma : Projection-débat du film « Les Gracieuses » de Fatima Sissani - en présence de la réalisatrice - 15 mars - Page 23

26 - Film : « No Land's Song » - Aya Najafi

27 - Livre : « Comment se fabrique l'hégémonie de l'humanité mâle ? » - Nicole Roelens - 16 mars - Page 24

MOBILISATIONS

1 - Appel à un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie ! - Appel collectif

Appel à un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie !

Appel collectif

Le 8 mars à 12h30 devant le MEDEF
55 avenue Bosquet, Paris 7^{ème}, métro Ecole Militaire
et à 18h, Fontaine des Innocents, métro Les
Nous irons jusqu'à St Lazare.

**Ce 8 mars : Luttons, Faisons grève, Manifestons, Rassemblons nous,
Menons ensemble des actions festives et symboliques !**

Le 8 mars, c'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier ! Les luttes des femmes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. La journée du 8 mars, qui célèbre l'histoire de ces luttes, est plus qu'un symbole. C'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Ce n'est pas la journée de «la» femme, comme les médias se complaisent à le répéter. Nous refusons la récupération de cette journée à des fins commerciales, avec des messages publicitaires proposant de la « fêter » par un cadeau ou une distribution de fleurs sur le lieu de travail... sans doute pour mieux faire oublier, le reste de l'année, l'ampleur des inégalités qui restent à combattre.

Dans la société les femmes sont partout mais l'égalité nulle part ! Les femmes sont touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité, elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales, minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique. Elles sont trop souvent victimes de multiples formes de violences : viols, violences conjugales, violences sexistes et sexuelles au travail, lesbophobie, prostitution, agressions racistes, violences contre des femmes réfugiées. Les femmes sont les premières victimes des guerres. Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous rassembler, faire converger nos luttes pour l'égalité et contre toute forme de violence.

Les politiques d'austérité, la montée des extrêmes droites et le retour des extrémismes religieux imposent plus que jamais des régressions pour les femmes :

- La loi Rebsamen (dilution des rapports de situation comparée et des négociations égalité professionnelle), la loi Macron (travail du dimanche et de nuit), précarisent encore plus la situation des femmes

- La diminution drastique des dépenses publiques met en danger les services publics et touche particulièrement les femmes : menace sur les gardes d'enfants, sur l'accès au droit à l'IVG (150 centres IVG fermés en 10 ans), sur l'accès aux soins (notamment l'éloignement des services de maternité...)

- La diminution voire la fin des subventions publiques menace l'existence même des associations féministes qui œuvrent tous les jours pour les femmes

- Les courants extrémistes ont réussi à faire enterrer les ABC de l'égalité à l'école, et menacent le droit à l'IVG. Ils refusent la PMA pour toutes les femmes.

Agir, rendre toutes les luttes des femmes visibles : Comme les coiffeuses et manucures du boulevard de Strasbourg, comme les femmes de chambre des grands hôtels, comme les femmes de ménage grecques, comme les femmes de Latelec en Tunisie, comme toutes les anonymes qui disent tous les jours STOP à toute forme de violence, comme toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour le droit des femmes, faisons entendre la voix des femmes !

Luttons pour obtenir l'égalité salariale, contre le temps partiel imposé et la précarité. Imposons le partage des tâches domestiques. Les femmes ne sont pas programmées génétiquement pour accomplir ce travail. Assez de la double journée !

Pour faire reculer le système patriarcal et obtenir l'égalité, aussi bien au travail, dans la famille que dans la société toute entière, le 8 mars ne doit pas être une journée sans lendemain. Plus que jamais, il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes et de revendications des femmes, ici et partout dans le monde,

Sur la base de ce texte, les signataires appellent à renforcer ou à créer partout des collectifs unitaires pour préparer ensemble des 8 mars de luttes, revendicatifs, féministes et syndicaux.

Premiers signataires : Collectif National pour les Droits des Femmes.

SOLIDARITÉS

2 - Solidarité avec Wafa Charaf !

Wafa doit s'acquitter d'une somme de 5500 euros. Sa famille au revenu modeste, n'a pas les moyens de payer cette somme. Les organisations et les personnes de son comité de soutien ont ouvert une souscription pour l'aider financièrement à s'acquitter de son amende.

Wafa Charaf est une jeune militante associative et politique marocaine emprisonnée le 27 avril 2014 à Tanger au Nord du Maroc puis condamnée le 11 août 2014 à un an de prison ferme et à 5000dh (500 euros) d'amende et 50 000dh (5000€) de dommages pour «mensonges et diffamation», au cours d'un procès inéquitable. Le tribunal doublera la peine de Wafa en appel, elle sera condamnée à deux ans de prison. Les amendes et dommages maintenus.

Rappelons que Wafa a été arrêtée suite à sa plainte pour enlèvement, à la suite d'une manifestation pacifique en soutien aux syndicalistes de la zone franche de Tanger arbitrairement licenciés, Wafa a été enlevée et menacée du fait de son action en soutien aux ouvrier-es licencié-es.

Les parrains et marraines de Wafa et des organisations françaises ont conduit une mission au Maroc. Les délégués n'ont pas obtenu de réponse à leur demande de visite à la militante, mais ils ont pu rencontrer ses proches à Tanger.

Courageusement Wafa Charaf a entamé des études de droit en prison et reste très déterminée. Elle est actuellement à la prison de Larache où elle a été transférée l'été 2015. Elle a été délibérément éloignée de sa famille et de ses amis.

Nous rappelons qu'elle doit s'acquitter d'une somme de 5500 euros. Sa famille au revenu modeste n'a pas les moyens de payer cette somme. Les organisations et les personnes de son comité de soutien ont ouvert une souscription pour l'aider financièrement à s'acquitter de son amende.

C'est le prix de sa liberté que notre solidarité doit l'aider à retrouver.

Nous demandons la libération de Wafa Charaf ainsi que l'arrêt des poursuites contre elle. Comme

Wafa, nous demandons l'instruction de sa plainte pour l'enlèvement dont elle a été la victime.
Le lien pour souscrire est : <https://www.lepotcommun.fr/pot/ue7mu6lo>

3 - Solidarité financière pour aider à la défense de Mme R, victime d'agressions sexuelles par le maire de sa commune - AVFT

Mi-mars 2014, l'AVFT est saisie par un homme qui nous informe que sa sœur, Mme R., a déposé plainte contre le maire de leur commune pour harcèlement sexuel et agressions sexuelles. Elle est fonctionnaire territorial - adjointe technique - et les violences sexuelles ont été perpétrées par le maire pendant son temps de travail. Elle a déposé plainte fin janvier 2014, mais le maire n'est mis en garde à vue puis mis en examen que quelques jours avant le 1er tour des élections municipales de 2014, auxquelles il se présentait.

Le frère de la victime nous relate, en pleurs, que les soutiens et colistiers du maire ont qualifié dans un communiqué de presse cette plainte de « sordide manipulation de ses adversaires politiques à quelques jours de l'élection » et ont appelé à une manifestation pour le soutenir. L'agresseur a ainsi défilé en tête d'un cortège de 300 personnes criant « Halte à la manipulation et stop à la calomnie ». La presse locale s'en est fait l'écho. La victime et sa famille ont été quotidiennement la cible d'injures, de provocations, de propos et de gestes violents de la part des soutiens de l'agresseur, rendant périlleuse toute tentative de sortir de leur domicile.

La victime avait fait quelques semaines plus tôt une tentative de suicide après avoir croisé le maire sur le marché. Alors qu'elle avait eu le courage de lui dire en face qu'il avait fait d'elle un objet sexuel, ce dernier lui avait répondu qu'il finirait par la chasser de la commune ! Son frère nous disait qu'elle était « ravagée » et que leur vie était détruite.

Le dimanche suivant, sans surprise, l'agresseur arrivait en tête du 1er tour des élections municipales. Il était la semaine suivante élu au 2nd tour. Ainsi la potentialité de vivre dans une commune administrée par un agresseur sexuel n'est-elle toujours pas rédhibitoire pour les électeurs. Son élection à la tête de la commune a visiblement découragé Mme R. et sa famille de toute action car nous n'avons plus eu de nouvelles jusqu'au mois de septembre 2015.

Mme R. a repris directement contact avec l'AVFT suite à la réception de réquisitions du procureur pour un renvoi du maire devant le Tribunal correctionnel des chefs de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles par personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. Pouvant enfin relever la tête, décidée à ne plus se terrer et décidée à se battre, elle sollicitait nos conseils et notre intervention. La bataille (judiciaire) n'avait en fait pas commencé.

Nous apprenions en effet, au cours de nos échanges et lors d'un rendez-vous dans sa région :

- Que le maire avait déposé plainte contre elle en diffamation relativement à une publication sur le Facebook d'un ami de quelques « post » exutoires de sa souffrance face à l'attitude calomnieuse des soutiens politiques du maire, et notamment suite à la manifestation de soutien au Maire. Mme R. était mise en examen par une juge d'instruction parisienne et n'avait pas les moyens d'être défendue par un.e avocat.e lors de la procédure ;
- Que l'avocate qui l'avait assistée durant l'instruction pénale, n'avait pas toujours été correcte avec elle, notamment en exerçant une très forte pression pour qu'elle paie en une seule fois les honoraires fixés, alors que Mme R., dans une situation financière très délicate n'y arrivait pas.
- Qu'évidemment, elle n'avait jamais pu retrouver son poste puisque l'agresseur est toujours son supérieur hiérarchique. Elle est donc en arrêt-maladie depuis début février 2014 ;
- Que, sur le plan administratif, c'était le no (wo)man's land : Personne ne l'avait conseillée pour demander l'imputabilité de sa maladie au service, c'est-à-dire faire reconnaître une maladie professionnelle, lui garantissant un maintien de traitement à taux plein pendant son arrêt et valant en outre pour le calcul de ses droits à la retraite ; Elle avait demandé la protection fonctionnelle(2) mais personne ne l'avait aidée à contester le refus implicite de sa demande devant le Tribunal

administratif ; Elle avait été placée dernièrement en congé longue maladie (par arrêté du maire !) alors qu'elle aurait du rester en congé longue durée. Elle n'était plus rémunérée qu'à demi-traitement et donc dans une situation impossible.

En tout état de cause, le maire est l'autorité administrative et c'est donc à lui que Mme R. doit adresser toutes ses demandes. Et évidemment, il ne répond à aucune de ses lettres ou n'y fait pas droit... ! Il fallait donc mettre en œuvre plusieurs procédures administratives pour la restaurer dans ses droits en tant que fonctionnaire. Mais le manque de moyens financiers de Mme R. y fait obstacle. Si elle est tout juste au dessus des plafonds pour obtenir l'aide juridictionnelle, elle ne peut pas pour autant faire face à ce type de dépenses exceptionnelles, sans épargne. Son mari est au chômage ; ils ont un enfant handicapé à charge et l'autre en pensionnat pour l'éloigner de l'ambiance délétère liée justement à la procédure pénale en cours.

L'AVFT a donc rédigé après consultation de l'association SOS Fonctionnaires Victimes pour quelques aiguillages, différents recours administratifs :

- Une lettre au préfet de Région afin d'une part qu'il utilise son pouvoir de déferé préfectoral contre le refus de protection fonctionnelle et d'autre part qu'il fasse application de son pouvoir de révocation des maires issu de l'article L. 2122-16 du CGCT ;
- Un référé provision couplé d'un recours en excès de pouvoir contre le refus implicite de protection fonctionnelle ;
- Un recours en excès de pouvoir contre l'arrêté du maire plaçant Mme R. en congé longue maladie (CLM) alors qu'elle était précédemment en congé longue durée (CLD) ;
- Une demande d'imputabilité de sa maladie au service envoyée au maire (toujours !) puis une saisine de la commission de réforme afin que celle-ci rende un avis favorable sur l'imputabilité ;

Le préfet ne nous a jamais répondu et n'a pas agi contre le maire, en tout cas, pas à notre connaissance. Le référé-provision intenté par Mme R. a vite été rejeté car elle n'a pas répondu assez rapidement au mémoire présenté par l'avocate de la commune, arrivé pendant les fêtes de Noël.

L'ordonnance de rejet faisant une application particulièrement mauvaise du droit de la protection fonctionnelle en matière de harcèlement sexuel, il fallait faire appel. Mais devant la Cour administrative d'appel, la représentation par avocat est obligatoire.

L'AVFT avait donc épuisé ses possibilités d'intervention sans recourir à un.e avocat.e pour Mme R. Nous avons orienté Mme R. vers Me Élodie Tuillon-Hibon pour le volet pénal (diffamation et renvoi du maire devant le Tribunal correctionnel), qui a donc désormais également en charge l'intégralité du volet administratif, lequel s'est épaissi par la suite à mesure que la commune dégage de nouveaux mémoires auxquels il faut répliquer.

Mme R. est par ailleurs en droit de former un autre recours dit « de plein contentieux » afin de faire indemniser par la commune ses préjudices, pour lequel l'avocat.e est aussi obligatoire.

La représentation par une avocate est d'autant plus importante pour Mme R. qu'elle a été hospitalisée récemment en urgence pour dépression sévère, pour au moins un mois. Elle ne peut donc plus signer et déposer les recours que nous rédigeons pour elle.

Compte tenu de la lourdeur de ces différentes procédures, il n'est pas envisageable que Me Tuillon-Hibon ne facture aucun honoraire. Les quelques avocates militantes avec lesquelles nous travaillons doivent en effet maintenir leurs cabinets à flots car nous avons besoin d'elles ! Elles qui par ailleurs, acceptent bien plus souvent de défendre à l'aide juridictionnelle que leurs confrères... Le nombre de procédures auxquelles doivent faire face les agentes publiques pour faire valoir leur droit lorsqu'elles sont victimes de violences sexuelles en service est absolument incroyable et décourage à coup sûr la plupart d'entre elles, expliquant le faible contentieux lors de nos recherches de jurisprudences.

Il serait inadmissible que Mme R. ne puisse pas obtenir ce qui lui est dû. C'est pour toutes ces

raisons que nous faisons appel à votre solidarité. Son avocate a déjà accepté d'intervenir gratuitement pour la procédure de diffamation.

Nous devons recueillir la somme de 5000 ? dont la répartition se décompose comme suit : 1800 euros d'honoraires pour la future audience devant le Tribunal correctionnel où sera jugé le maire. Nous le savons depuis peu : ce sera le 31 mars 2016 2750 euros pour les 5 instances devant le Tribunal administratif (3 déjà en cours, 2 à venir), somme calculée sur la base du tarif qu'aurait perçu Me Tuillon-Hibon si Mme R. avait bénéficié de l'aide juridictionnelle, soit 550 euros par recours ; 450 euros pour les frais de déplacement relatifs aux audiences à venir.

Il est convenu avec Mme R. qu'en cas de succès dans ses procédures et si la commune est condamnée à lui payer une somme au titre des frais de procédure (Article L.761-1 du Code de justice administrative) ou si le maire est condamné de son côté au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale, elle reversera ces sommes à l'AVFT afin qu'elles soient réaffectées au Fonds de solidarité permanent.

En faisant un don au Fonds permanent de soutien aux procédures pour les femmes victimes de violences sexuelles au travail, vous pourrez télécharger directement un reçu fiscal et votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 %. Si vous êtes imposable, un don de 100 ? vous coûtera en fait 34 ?

Vos messages de soutien seront transmis à Mme R. L'AVFT sera partie civile aux côtés de Mme R. devant le Tribunal correctionnel.

Vous pouvez soutenir Mme R. via cette [plateforme de dons en ligne](#). Vous pouvez également nous faire parvenir un chèque à libeller au nom de « AVFT - Fonds de solidarité permanent » et à adresser à l'AVFT, 51 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris, ou par virement sur le compte bancaire de l'AVFT (RIB [ICI](#)).

INTERNATIONAL

4 - Esclave sexuelle et survivante de Daesh : Nadia Murad Basee Taha vient témoigner à Paris

Nadia Murad Basee Taha est une jeune femme Yézidie de 21 ans, survivante de Daesh. En août 2014, des hommes armés entrent dans son village et tuent tous les hommes. Six de ses frères sont tués. Les femmes et les enfants sont emmenés à Mossoul où ils seront vendus ou échangés contre des cadeaux.

Comme des milliers d'autres, Nadia est vendue à un homme dont elle sera l'esclave sexuelle. Violée et battue par cet homme et son entourage, elle parvient à s'enfuir après trois mois de captivité. Elle est aujourd'hui réfugiée en Allemagne.

En décembre 2015, Nadia Murad Basee Taha a témoigné de l'esclavage sexuel massif par Daesh devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Depuis, elle fait le tour du monde afin de dénoncer les massacres et tortures infligés par l'Etat Islamique et de mobiliser la communauté internationale en soutien aux milliers de femmes Yézidiennes toujours captives de Daesh. Elle a été reçue par la Maison Blanche et par de nombreux chefs d'Etat.

Le 6 janvier 2016, le Gouvernement irakien a nommé Nadia Murad Basee Taha pour le Prix Nobel de la Paix. L'ancien procureur général de la Cour Pénale Internationale, Luis Moreno Ocampo, s'est joint à cette nomination.

Nadia Murad Basee Taha sera accompagnée à Paris par Murad Ismael, directeur exécutif de l'association [Yazda](#). Cette association basée aux Etats-Unis a pour mission de venir en aide aux victimes du génocide Yézidi d'août 2014. Elle se bat aussi pour établir la vérité sur les massacres qu'ont subis les Yézidiens au Nord de l'Irak et au Nord-Est de la Syrie et obtenir justice, protection et réparation.

Selon Yazda, le génocide commis contre les Yézidis par Daesh dans les régions du Sinjar, de la plaine de Niveneh et en Syrie a entraîné la mort de 3000 à 5000 civils, l'enlèvement de 5000 à 7000 personnes, principalement des femmes et des enfants, et le déplacement de 400 000 personnes.

5 - 18 février, journée de solidarité avec les femmes sahraouies - MMF international

Cette année 2016, nous célébrons le 40^{ème} anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique. En dépit des années qui se sont écoulées, son peuple est encore divisé par un mur de près de 3000km de long, entouré par les mines terrestres. Le peuple sahraoui souffre toujours, avec l'occupation, d'abus et de violations des Droits Humaines par les forces marocaines.

Au cours de la 9^{ème} Réunion Internationale de la Marche Mondiale des Femmes, nous avons commencé une discussion politique au sujet de la Journée internationale pour le soutien des femmes sahraouies. Ce débat a été conclu avec la décision prise par le Comité International que le 18 Février de chaque année, nous allons célébrer notre journée de solidarité en faveur de la lutte de nos sœurs au Sahara Occidental.

Aujourd'hui, nous pensons à Chaiaa, une infirmière enceinte, qui a été tué dans le Camp Umdreiga (1976) dans un attentat cruel par les forces d'occupation du Maroc quand elle aidait les blessés qui ont essayé de fuir l'occupation brutale de leurs terres. Aujourd'hui, de l'Asie aux Amériques, en passant par l'Afrique et l'Europe, nous élevons nos voix pour être solidaires avec les femmes sahraouies qui luttent toujours pour leur liberté et à l'autodétermination dans le territoire du Sahara Occidental occupé, dans les camps de réfugiés et dans le Diaspora. Nous sommes avec vous, sœurs!

La Marche Mondiale des Femmes fait appel pour :

- Que toutes les nations s'engagent fortement pour la défense de la cause sahraouie et reconnaissent le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).
- Tenir le plus tôt possible le référendum sur l'avenir du territoire occupé du Sahara occidental, conformément aux accords signés en 1991 (Résolution n ° 690) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).
- Que le gouvernement marocain libère les prisonniers politiques sahraouis, arrête le pillage des ressources naturelles du Sahara Occidental et mette en œuvre le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.
- Que l'Union africaine joue un rôle actif et proactif, ensemble avec les Nations Unies, pour mettre fin immédiatement à l'occupation et aux violations persistantes des droits de l'homme.

Sœurs, tant que toutes les femmes ne se seront pas libres, nous resterons en marche

TEXTES

6 - Thérèse Clerc a tiré sa révérence... Maison des Femmes Montreuil

Thérèse CLERC a tiré sa révérence, le 16 février 2016 à l'âge de 88 ans. Féministe de la première heure, militante - entre autres - au Mouvement de la Paix, au MLAC (Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception), au PSU, PFU, et de nombreux groupes et mouvements féministes et politiques, Chevalière de la Légion d'Honneur, elle est la fondatrice de la Maison des Femmes Thérèse Clerc à Montreuil, de la Maison des Babayagas et d'UNISAVIE (Université des Savoirs sur la Vieillesse, première université populaire sur la vieillesse).

Citoyenne et utopiste jusqu'au bout, inconditionnelle défenseuse de la liberté collective et individuelle, elle a su faire de sa vie un combat et une fête.

A la Maison des femmes, nous poursuivons ses combats avec toutes et tous les féministes,

adhérent-es... « Etre féministe, c'est continuer les combats » disait-elle encore il y a deux jours ! Pour lui rendre hommage, dès à présent quelques rendez-vous :

- Jeudi 18 février à partir de 17h, nous nous retrouvons « au bistrot violet » : apportez vos photos, textes, « pépites » diverses sur Thérèse.
- Le 8 mars débute l'exposition « Grèves de femmes, Femmes en grève » elle y aura une place particulière!
- Et, lors de l'inauguration, Le 12 mars, des lectures et témoignages sur « son mur ».
- Selon le vœu de Thérèse, une grande fête réunira le 20 mars (date à confirmer) tous ses ami-es à la « Maison des Femmes Thérèse Clerc » qui porte désormais son nom !

Un carnet d'or est à disposition à la Maison des Femmes et une boîte à idées est ouverte pour recueillir vos témoignages et vos idées pour la Fête à Thérèse.

Conformément à son désir, ses obsèques se feront dans l'intimité avec sa famille et ami-es proches. Thérèse a été transportée au funérarium de Montreuil, on peut venir s'y recueillir entre 16h et 17h tous les jours de mercredi 17 à lundi 22 février.

Endeuillées par la disparition de notre fondatrice, plus que jamais nous nous unissons pour poursuivre ses combats !

7 - Thérèse clerc - libération.fr

Militante féministe de la première heure, Thérèse Clerc est fondatrice de la Maison des Femmes de Montreuil, ouverte aux femmes de tous âges, victimes de violence, en insertion ou réinsertion, et de la Maison des Babayagas, résidence autogérée pour femmes âgées à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Elle a également créé l'Université des Savoirs sur la Vieillesse (UNISAVIE), première université populaire sur la vieillesse.

Elle est décédée mardi 15 février à l'âge de 88 ans. Atteinte d'un cancer, elle « s'est éteinte paisiblement chez elle », a précisé Danielle Michel-Chiche, auteure de la biographie Thérèse Clerc, Antigone aux cheveux blancs (édition des Femmes) et son amie de longue date.

Née le 9 décembre 1927, féministe engagée, elle avait milité notamment au Mouvement de la Paix, au MLAC (Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception) ou encore au PSU. Chevalier de la Légion d'honneur, Thérèse Clerc, mère de 4 enfants, s'était battue pendant quinze ans pour la Maison des Babayagas, ouverte finalement en 2013, avec une vingtaine de colocataires âgées de 60 à 80 ans, installées dans des studios individuels au cœur d'un seul et même bâtiment.

Il s'agissait pour ces femmes attachées à leur indépendance de « vieillir ensemble », « en toute liberté », expliquait-elle alors. Les Babayagas empruntent leur nom aux sorcières mangeuses d'enfants des contes russes. Installée en centre-ville, à deux pas du métro et des commerces, la Maison des Babayagas est « une utopie réaliste » que Thérèse Clerc imagine en 1995 : « Je me suis occupée de ma mère grabataire pendant cinq ans, alors que je travaillais encore, que je faisais face aux turbulences conjugales de certains de mes quatre enfants et que j'avais déjà des petits-enfants. J'étais seule, j'ai vécu cinq années très dures et j'ai pensé que je ne pouvais pas faire vivre ça à mes enfants », livrait-elle à Libé début 2014. Avec deux amies, elle conçoit donc le projet d'une maison « autogérée, citoyenne, écologique, féministe, laïque et solidaire », valeurs inscrites dans une charte de vie.

Le 15 janvier dernier, la Maison des Femmes avait pour sa part été baptisée Maison des Femmes Thérèse Clerc, en sa présence. « Citoyenne et utopiste jusqu'au bout, inconditionnelle défenseuse de la liberté, elle a su faire de sa vie un combat et une fête », a souligné sa biographe.

Thérèse Clerc apparaît dans le beau documentaire Les Invisibles, signé Sébastien Lifshitz, sorti fin 2012 et qui suivait des homosexuels nés durant l'entre-deux-guerres. A propos de sexualité, justement, Thérèse Clerc tordait le cou aux idées reçues dans le portrait que lui avait consacré Libé en 2008, où l'on pouvait lire le paragraphe ci-dessous.

Qui mène Thérèse ? Ni homme, ni maître. Des maîtresses, pour sûr oui. Il y en a eu jusque tard dans «ce très bel âge qu'est la vieillesse» où s'épanouit la vraie sexualité, selon Thérèse, celle «où il n'y a pas de pouvoir, ni la dictature de l'érection. Les femmes ne sont plus dans la procréation, ni les hommes dans leur sacro-sainte virilité. Avec ses mains et sa bouche, on peut faire des miracles. Je dis aux hommes : «Vous savez ce qu'il vous reste à faire»». Il y a deux ans, Thérèse a vécu «une passion». «C'est comme ça que j'ai acheté cette saloperie», dit-elle en désignant son téléphone portable. Thérèse a été amoureuse d'une femme. «La dernière probablement.»

8 - Procès Orelsan, Contre les textes sexistes, de nous battre nous ne nous arrêterons pas - Communiqué commun

Au titre d'un objet social commun, les droits des femmes en général et la lutte contre les violences faites aux femmes en particulier, et comme la loi le leur permet, cinq importantes associations féministes : Chiennes de garde, Collectif Féministe Contre le Viol, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes Solidaires et Mouvement Français pour le Planning Familial. ont engagé une procédure contre les textes sexistes d'Orelsan en août 2009.

Considérant que de nombreuses expressions des textes de ce chanteur sont explicitement et violemment sexistes, les associations ont porté plainte « pour injures publiques à raison du sexe, et incitation à la haine, à la violence et aux discriminations à raison du sexe » selon les articles de loi qui interdisent ce type de propos (articles 29, alinéa 2 et 33, alinéa 4 et article 24, alinéa 9 de la loi de 1881, modifiée le 30 décembre 2004).

Au terme de plus de 6 ans de procédures, accompagnées par Maîtres Geistel et Weber, de la SCP Henri Leclerc et associés, les associations ont été entendues au cours d'un procès qu'elles ont gagné en première instance au printemps 2013 et d'un appel qui a eu lieu devant la cour de Versailles le mercredi 16 décembre dernier. L'arrêt de la cour est intervenu le 18 février 2016.

Le Tribunal avait fait droit aux demandes des associations. La cour a jugé autrement. Les associations le regrettent. Leur détermination demeure intacte pour faire cesser voire faire sanctionner ces violences faites aux femmes quels que soient les moyens utilisés au service de ces violences.

Chiennes de garde, Collectif Féministe contre le viol, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes Solidaires, Mouvement Français pour le Planning Familial.

9 - CP : Un ministère des droits des femmes..... au foyer - Appel collectif

Le remaniement qui vient d'être annoncé et qui assigne les droits des femmes à un ministère de la famille et de l'enfance, est un nouveau coup dur pour les femmes.

Déjà en 2014, la suppression d'un Ministère de plein exercice auquel se substituait un secrétariat d'état, était un très mauvais signal quant au respect des engagements de campagne et à la volonté d'une politique forte et transversale en matière de droits des femmes et d'égalité.

La redéfinition insolite des périmètres et compétences ministériels marginalise encore un peu plus les droits des femmes et marque un nouveau recul.

Les féministes ne peuvent que s'inquiéter d'un tryptique incongru qui subordonne les droits des femmes à ceux d'épouse ou de mère, privilégiant ainsi de facto une conception sexiste et archaïque que l'on espérait révolue.

Nous souhaitons que la ministre ait les moyens de poursuivre et conforter les avancées de ces dernières années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et nous serons vigilantes à ce que soient combattues sans faiblesse toutes les formes d'oppression dont les femmes.

Libres Mariannes, Ligue du Droit international des Femmes, Coordination Française pour le Lobby Européen.

10 - Faut-il une nouvelle loi contre les violences faites aux femmes ? - Valérie Boyer, Suzy Rotjman et Isabelle Thieuleux - L'Humanité

• *Il est important de légiférer ! - Valérie Boyer Députée «Les Républicains» et maire des 11e et 12e arrondissements de Marseille* : Le 3 décembre 2015, Jacqueline Sauvage est condamnée en appel à dix ans de prison ferme pour homicide. Après quarante-sept ans de violences conjugales à la fois psychologiques et physiques permanentes, le viol de deux de ses filles, des violences répétées contre son fils et le suicide de ce dernier, Jacqueline Sauvage, 67 ans, tue son mari de trois coups de fusil. De nombreux soutiens se sont alors manifestés à travers une pétition, des courriers, et l'appui de parlementaires qui, à mes côtés, se sont mobilisés pour soutenir la demande de grâce présidentielle formulée par les filles de Jacqueline Sauvage et ses avocates. Mais alors que de nombreux Français témoignent leur soutien à cette femme, une partie de l'opinion publique s'interroge. Pourquoi n'est-elle pas partie plus tôt ?

Pour rappel, que ce soit à travers des insultes, des critiques incessantes, des comportements de mépris, d'avilissement ou d'asservissement de l'autre, toutes les attaques qui touchent l'intégrité psychique et physique de la partenaire sont, en fait, des actes de torture qui privent ces femmes de toute estime d'elles-mêmes.

Aujourd'hui, rares sont les cas dans lesquels la victime de violences conjugales arrive à se défaire de l'emprise exercée sur elle par son bourreau. Cet état de soumission et de terreur, vécu pendant des années, peut entraîner un comportement extrême : suicide ou homicide conjugal.

Dans ce cadre, que dit notre droit ? : Dans la législation en vigueur, en cas de riposte ou de rébellion de la victime, seul l'état de légitime défense tel que défini par l'article 122-5 du Code pénal peut être invoqué. La légitime défense répond alors à trois critères : une agression injustifiée, une riposte par un acte concomitant, une proportionnalité de la riposte à l'attaque.

Cette définition ne correspond plus à la réalité ni à l'évolution de notre société, c'est pourquoi j'ai décidé de travailler sur une proposition de loi visant à améliorer la notion de légitime défense dans le cadre des violences conjugales. Le Canada est d'ailleurs bien en avance sur ce sujet puisque, dans l'article 34-2 de son code criminel, il introduit la notion de légitime défense « différée » dans le cadre des violences conjugales en s'appuyant sur le syndrome de la femme battue (SFB).

Ce syndrome se définit par un ensemble de signes cliniques privant la personne qui en est atteinte de la possibilité de trouver une solution raisonnable pour se sauver de la situation de terreur et de danger vital dans laquelle elle se trouve. La victime concentre alors toute son énergie à prévenir une nouvelle attaque de la part de son conjoint ce qui, à long terme, amoindrit sa capacité de jugement.

Je ne parle pas ici de délivrer ce que certains appellent un « permis de tuer » mais de s'appuyer sur un état particulier dit SFB entraîné par la répétition des violences et le climat de danger de mort permanent. S'imposera donc la réunion d'experts qui devront, pour rendre leur verdict sur ce syndrome, prendre en compte de nombreux éléments tels que : la nature de la force ou de la menace, le rôle joué par la personne lors de l'incident, l'historique des interactions ou communications entre les parties en cause, la taille, l'âge, le sexe et les capacités physiques des parties en cause, ou encore l'historique des interactions ou communications entre les parties en cause...

Or, à ce jour, nombre de ces points posent problème en droit français. Comme nous avons pu le constater à l'occasion du procès de madame Sauvage, aucun psychologue ou psychiatre mandaté n'a souhaité se déplacer pour apporter son expertise. De plus, nos psychologues ne reconnaissent pas à ce jour le SFB en tant que tel mais préfèrent parler d'altération du jugement. Enfin, si des dispositifs sont mis en place pour sanctionner le conjoint « violent », il n'existe aucune mesure pour le contraindre à se soigner. Dans ce cadre, un homme dit « violent » le restera et multipliera le nombre de ses victimes. C'est pourquoi il est aujourd'hui important de légiférer !

• *Un véritable mécanisme de protection par Suzy Rojzman, co-porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes et Isabelle Thieuleux, avocate* : Sous l'impulsion des luttes féministes,

un bon nombre de lois ont été votées en France depuis 1980, résultant d'un travail fructueux mené avec certain-es parlementaires. Mais, contrairement à l'Espagne, où en 2004 une « loi intégrale contre la violence de genre » a été votée qui, comme son nom l'indique, considère la question des violences faites aux femmes dans toutes ses composantes, la France n'a jamais estimé nécessaire de voter une loi-cadre globale et intégrée comme les féministes le réclament. Avec pour résultat l'empilement de lois imparfaites et inachevées manifestant du côté du législateur un manque de volonté politique de promouvoir - enfin ! - des mesures adéquates et efficaces.

Alors oui, une loi est encore nécessaire ! Pour créer un véritable mécanisme de protection contre toutes les violences, comme le préconise la « convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » ratifiée par la France en juillet 2014 et entrée en vigueur en décembre suivant. Ou pour qu'on interdise définitivement toute forme de médiation dans les situations de violences conjugales. Ou, lors d'un divorce ou d'une séparation, que soit interdite la résidence alternée des enfants si des violences ont été perpétrées au sein de la famille. Ou que soient intégrés dans les programmes d'étude officiels, et à tous les niveaux, un enseignement sur l'égalité femmes/hommes, le respect mutuel et la lutte contre les violences faites aux femmes. Alors que la France, cédant aux réactionnaires de tout poil, a supprimé les ABCD de l'égalité. Liste non exhaustive.

Alors faut-il une « nouvelle » loi sur les violences conjugales ? Oui, il faut une nouvelle loi, mais certainement pas la « légitime défense différée » qui, même si elle est strictement limitée aux victimes de violences conjugales, ouvrirait une brèche de revendication pour un permis de tuer. L'enjeu est de prendre en compte le contexte global dans lequel une femme en vient à tuer son conjoint après de nombreuses années de violences subies.

Une piste s'offre à nous, la création d'un « délit spécifique de violence conjugale », qui permettrait de regrouper tous les types de violences (physiques, psychologiques, sexuelles excepté le crime de viol, administratives, économiques), de les inscrire dans la durée, dans le contexte de l'emprise (quasi sectaire) et d'atteinte globale aux droits fondamentaux et à la dignité.

Mais il n'y a pas que la loi. Il y a son application, qui laisse grandement à désirer et qui est à géométrie variable selon les tribunaux. Ce sujet doit être pris en considération avec extrême sérieux. Les magistrats manquent de formation ? Certes, d'autant plus que la formation des professionnel·les n'est obligatoire que depuis la loi du 4 août 2014. Mais il y a aussi cette culture des violences que rencontrent dans tous les territoires et dans tous les milieux sociaux les femmes victimes de violences : la minimisation des faits, l'incapacité à évaluer la dangerosité des situations, l'incrédulité, la présomption de mythomanie, la volonté de préservation du « privé », etc.

Si l'on veut enfin lutter efficacement contre les violences faites aux femmes en France, c'est l'ensemble de ces éléments qu'il faut considérer, témoins d'un patriarcat et d'une domination masculine qui devraient depuis bien longtemps être relégués aux poubelles de l'histoire.

11 - Réponse à l'article sur Yagg « Militantes lesbiennes féministes et opposant.es au mariage pour tous, ensemble pour l'abolition de la GPA ? » - CLF

Madame, Vous avez provoqué la stupeur dès le début de votre article intitulé « Militantes lesbiennes féministes et opposant.e.s au mariage pour tous, ensemble pour l'abolition de la GPA ? ». Si tel était l'effet recherché, vous avez réussi mais la manière dont vous relatez vos informations nous pose questions ! De vouloir sous entendre une alliance entre nous et "la manif pour tous", est mensonger et un peu trop simpliste ! Avez vous voulu, à dessein, induire en erreur vos lecteurs et lectrices ?

Vous aviez le choix entre une multitude de titres. Vous auriez pu écrire par exemple : « Pour la première fois en Europe, des Assises "Pour l'abolition universelle de la maternité de substitution" organisées par trois associations, ont rassemblés avec succès des organisations féministes,

lesbiennes féministes, chercheuses, chercheurs, des personnalités politiques de gauche ... à la tribune et dans la salle ». Et vous auriez été dans le vrai.

Mais, dès le début de votre article, vous tentez de créer l'amalgame entre cette initiative et "la manif pour tous" parce que vous avez identifié "Frigide Barjot" dans la file d'attente. Avec moins d'empressement pour créer un scoop et un meilleur sens de l'observation, vous auriez remarqué que cette dame n'est pas rentrée dans la salle car elle fut reconduite à la porte par le service de sécurité.

Plus loin, dans la section de l'article seulement accessible aux abonnés payants, vous notez "une forte présence d'organisations féministes". Oui, là c'est bien observé, les organisations féministes, les organisations humanitaires, humanistes, les personnes qui ont une conscience de gauche portent le refus de la légalisation de la GPA et étaient présentes dans la salle et à la tribune. Et là, il n'est plus question des tenants de "la manif pour tous", n'est-ce pas ? Vous devez vous rendre à l'évidence !

Ces femmes "dont la moyenne est de 60 ans" écrivez-vous !!? (et beh, certaines amies présentes vont prendre un bon coup de vieille en vous lisant !). Que voulez-vous dire par là, Madame, en reliant les femmes présentes et leur âge supposé ? Est-ce pour faire diversion afin de mieux discréditer les propos, les analyses de ces femmes et de ces hommes qui ont parlé à la tribune pour appuyer leurs convictions "Pour l'abolition universelle de maternité de substitution" ? Nous étions dans la file d'attente, dans la salle et sur la tribune avec ces femmes dont vous parlez, et à vu d'œil averti, nous avons noté la présence de personnes de tous les âges. Preuve que l'intérêt pour l'abolition du recours à la maternité de substitution est bien trans-générationnelle. S'opposer à la GPA n'a rien à voir avec l'âge, mais relève du degré de conscience et de responsabilité sociale de chacun-e.

De même, vous écrivez « il n'y avait presque que des femmes ! ». Voici une remarque profondément misogyne. Pourquoi choisir une forme péjorative ? Pourquoi ne pas dire « il y avait avant tout des femmes » (ou beaucoup de femmes) ? En quoi vous dérangent-elles, ces femmes, pour exprimer autant de mépris à leur égard ? Si vous soulignez ainsi la présence des femmes, c'est peut être parce que vous ignorez que dans les manifestations où sont abordées les questions qui touchent particulièrement les droits des femmes, ce sont essentiellement elles qui se déplacent et s'y intéressent. C'est ainsi, et les hommes présents aux Assises en étaient aussi témoins.

Quand la présence des hommes est majoritaire, voire exclusive, cette situation n'est quasi jamais remarquée. En revanche, quand la présence des femmes est importante, trop souvent cet état de fait est souligné d'une manière dévalorisante. Les sociétés patriarcales ont la particularité d'être misogynes mais il est possible de ne pas y adhérer et de poser un regard différent, positif et respectueux envers les femmes, ceci rendrait le monde plus intelligent, moins égoïste et plus beau.

Enfin, votre article aura eu au moins un mérite, Madame, c'est de faire réagir plus de 240 fois et de faire connaître notre manifestation.

Nous avons bien compris que vous n'étiez pas d'accord avec l'abolition de la maternité de substitution mais il n'était pas nécessaire de discréditer cette action en vous appuyant sur des observations fallacieuses.

Comme nous l'affirmions à la tribune lors de ces assises du 2 février 2016 à l'Assemblée Nationale, dont voici un extrait : ...En ce qui nous concerne, nous sommes déterminées à participer à ce mouvement "Pour l'abolition universelle de la maternité de substitution", non pas au nom de la sauvegarde de la famille traditionnelle hétérosexuelle, mais sur des valeurs de justice sociale, d'égalité et dans une démarche féministe.

Lesbiennes féministes, nous sommes contre tous les systèmes d'exploitation, de marchandisation et d'appropriation du corps des femmes et plus généralement, bien évidemment, de tous les êtres humains."

Catherine Morin Le Sech, Jocelyne Fildard, Marie Josèphe Devillers, Co- Présidentes de la

12 - « Droits des femmes et consommation », « droit des femmes et rapatriés » : quarante ans d'intitulés ministériels - Lemonde.fr

C'est Françoise Giroud qui a, la première, occupé un poste gouvernemental consacré aux femmes : secrétaire d'Etat à la condition féminine, dans le premier gouvernement de Jacques Chirac, de 1974 à 1976. Depuis, la France a connu dix autres ministères ou secrétariats d'Etat à la condition féminine, aux droits de la femme, ou aux droits des femmes. L'histoire de ces postes et de leurs intitulés montre, en creux, l'évolution de la prise en compte de la condition féminine.

Il faut attendre 1978 pour trouver un nouveau poste consacré aux femmes, dans le troisième gouvernement de Raymond Barre. C'est Monique Pelletier qui occupera le poste de ministre déléguée chargée de la condition féminine, sous l'autorité du premier ministre. Un poste de secrétaire d'Etat chargée de l'emploi féminin est créé la même année et confié à Nicole Pasquier. Il deviendra, en 1980, un ministère de plein exercice.

1981-1986 - Droits de la femme : La gauche, arrivée au pouvoir en 1981, change l'intitulé. On passe aux droits de la femme. Un ministère délégué est confié à Yvette Roudy par Pierre Mauroy qui la rattache à Matignon. En 1985, Mme Roudy conserve le même poste, mais devient ministre de plein exercice dans le gouvernement de Laurent Fabius.

1986-1988 - Pas de poste : Le retour de la droite dans la première cohabitation voit disparaître le portefeuille consacré aux femmes du gouvernement de Jacques Chirac.

1988-1991 - Droits de la femme, solidarité et rapatriés : En 1988, la gauche revient aux affaires et Michel Rocard nomme Georgina Dufoix ministre de la famille, des droits de la femme, de la solidarité et des rapatriés, dans un éphémère premier gouvernement, du 12 mai au 22 juin. Dans le second qu'il forme, le poste, confié à Michèle André, devient un secrétariat d'Etat aux droits de la femme.

1991 - Droits des femmes et vie quotidienne : Edith Cresson, qui remplace M. Rocard en 1991, conserve un secrétariat d'Etat aux droits des femmes (qui sont devenues plurielles). Véronique Neiertz, sa titulaire, récupère également, quelques mois après sa nomination, un second portefeuille : la « vie quotidienne ».

1992 - Droits des femmes et consommation : Mme Neiertz demeure en poste lorsque Pierre Bérégovoy remplace Edith Cresson, en avril 1992. Toujours secrétaire d'Etat, elle perd la « vie quotidienne », mais est chargée du droit des femmes et de la consommation.

1993-1997 - Pas de poste : La droite, qui succède à la gauche en 1993 avec Edouard Balladur, raye de nouveau le poste des portefeuilles gouvernementaux. Alain Juppé, qui lui succède de 1995 à 1997, ne le recrée pas non plus.

1997-2002 - Droits des femmes et formation professionnelle : Il faut attendre une nouvelle alternance, en 1997, pour voir revenir un poste consacré aux femmes dans le gouvernement de Lionel Jospin. C'est Nicole Péry qui hérite d'un secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, sous l'égide de la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry.

2002-2012 : Pas de poste : En 2002, une nouvelle fois, la droite, qui revient aux affaires, ne crée pas de poste consacré aux femmes dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Dominique de Villepin, qui lui succède en 2004, n'en installe pas davantage. Le mandat de Nicolas Sarkozy reste dans cette tradition : aucun poste à la condition féminine n'est créé durant les trois gouvernements de François Fillon.

2012-2014 - Droits des femmes : Il faut donc attendre 2012 et l'alternance pour voir revenir le poste, sous la forme d'un ministère de plein exercice « aux droits des femmes », confié à Najat Vallaud-Belkacem, qui hérite également de la charge de porte-parole du gouvernement. Cela correspond à une promesse du candidat Hollande.

2014 - Droits des femmes, ville, jeunesse et sports : Najat Vallaud-Belkacem conservera le titre, y ajoutant la ville, la jeunesse et les sports, dans le gouvernement de Manuel Valls.

2014 - Droits des femmes : en août 2014, elle passe à l'éducation nationale. Le portefeuille du droit des femmes est alors transféré à Pascale Boistard et redevient un secrétariat d'Etat.

2016 - Secrétariat d'Etat de la famille, de l'enfance et des droits des femmes : Laurence Rossignol, hier secrétaire d'Etat chargée de la famille et de l'enfance, devient ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes. La promesse de François Hollande est donc rétablie... en partie : les droits des femmes ne sont qu'une attribution d'un portefeuille multiple. Surtout, la portée symbolique de l'association entre femmes, famille et enfants est pointée du doigt par les associations féministes, qui y voient un « cliché ». Laurence Rossignol devra s'en défendre et rappeler ses engagements féministes pour espérer faire taire la polémique.

13- « Le débat intellectuel sur l'idéologie islamiste est un grand manque en France » - Djemila Benhabib interviewer par Mina Kaci - L'Humanité

L'essayiste estime que l'on ne peut comprendre les attentats terroristes dans l'Hexagone qu'en les inscrivant dans l'échiquier international et dans la longue histoire de l'islam politique. Et affirme que ces actes sont, aussi, le produit de pays avec lesquels la France lie des relations diplomatiques, économiques, militaires et stratégiques.

L'humanité : En quittant l'Algérie, en 1994, vous pensiez laisser derrière vous les questions liées à l'islam et à l'islamisme ?

Djemila Benhabib : C'était effectivement mon objectif principal. Mes parents étaient des figures publiques, des communistes menacés par les islamistes. Nous avons quitté un pays ravagé par l'islam politique, avec ses assassinats quotidiens ciblant d'abord les journalistes et les intellectuels. J'ai eu le sentiment de voir disparaître mon rêve d'une Algérie progressiste. Nous avons vécu un affrontement d'une extrême violence ; les islamistes voulaient liquider toute personne s'opposant à leur projet théocratique. Tous les acquis de la guerre de libération nationale devenaient fragiles, étaient remis en cause. Cette guerre n'avait aucun fondement religieux. Nous voulions une indépendance politique pour bâtir une démocratie. Certes, nous en étions loin avec un pouvoir autoritaire. Mais il y avait une force progressiste et démocrate très agissante. Malheureusement, l'ouverture démocratique, en 1988, a d'abord permis au mouvement islamiste de s'imposer sur l'échiquier politique, exactement comme cela s'est produit en Tunisie en 2011 et en Égypte en 2011 et en 2012.

L'humanité : Comment l'expliquez-vous ?

Djemila Benhabib : Les pouvoirs autoritaires ont longtemps instrumentalisé les organisations islamistes pour réprimer les progressistes, qui se trouvaient confrontés à deux camps : le pouvoir et les islamistes. Ces derniers profitaient, aussi, des moyens financiers et logistiques pour répandre leur discours au sein des mosquées et créer un large réseau. Ils ont bénéficié du soutien indéfectible de pays érigés en État islamique, principalement l'Arabie saoudite. Dont le but est de faire trébucher la marche vers la démocratie et la sécularisation qui était entamée dans plusieurs pays musulmans.

L'humanité : Deux principaux noms reviennent tout au long de votre livre : Tahar Djaout, journaliste algérien, écrivain et poète, assassiné en 1993 par les islamistes, et Charb. Au-delà de l'hommage que vous leur rendez, quel est votre message à travers ces deux figures ?

Djemila Benhabib : Je veux essentiellement dire que la boucherie qui a eu lieu en France n'est pas un phénomène franco-français. Cela fait partie d'un processus. L'exécution physique a succédé à l'exécution politique, autant celle de Tahar Djaout que celle de Charb. Charb doit être situé dans sa famille politique, celle qui ne connaît pas de frontières, celle qui avance, comme l'avait expliqué si bien Tahar Djaout. On a exécuté politiquement Charb en l'accusant d'être un raciste, un «

islamophobe ». Il a été ravagé par ces accusations, surtout qu'elles émanaient de la gauche, son propre camp. On a également exécuté politiquement Tahar Djaout et tant d'autres intellectuels algériens en menant campagne sur la thèse du « qui tue qui ? ». Charb et Djaout sont des frères. Ils étaient tous les deux épris de justice et de liberté. Pour eux, la laïcité permettait à l'individu de se libérer, de s'épanouir. Tous deux refusaient le marquage ethnique, identitaire, religieux. On ne peut comprendre la situation en France qu'en l'inscrivant dans l'échiquier international et dans une histoire longue.

L'humanité : La France est-elle en train d'emprunter cette voie ?

Djemila Benhabib : La France a besoin de se retourner d'abord vers elle-même pour soigner des blessures et régler ses problèmes. Le débat demeure vif à l'intérieur d'elle-même. Mais elle devra effectuer un détour vers le monde si elle veut répondre à la question : pourquoi la France ? Bien entendu que les Coulibaly et les Kouachi sont impliqués dans les assassinats. Ces terroristes sont aussi le produit de pays avec lesquels la France s'allie. Elle a des relations diplomatiques, économiques, militaires et stratégiques. On trahit la philosophie de Charlie Hebdo si on continue à se compromettre avec les théocraties esclavagistes et les pétrodollars du Golfe.

L'humanité : Pourquoi la France, selon vous, n'a-t-elle pas retenu l'expérience algérienne pour mieux combattre le terrorisme ?

Djemila Benhabib : La France, premier pays européen touché par des actes terroristes dès l'année 1995, a, me semble-t-il, compris la nécessité de s'investir contre le terrorisme. Le grand manque se situe plutôt au niveau du débat intellectuel sur l'idéologie islamiste. L'Algérie s'est retrouvée mise en quarantaine sans que le monde, et sa sœur la France ne s'inquiètent davantage de la montée de l'islam politique. On a réduit la situation algérienne à une question conjoncturelle, algéro-algérienne. Pourtant, les bouleversements en Algérie s'inscrivaient dans le prolongement de la révolution iranienne de 1979. La menace islamiste devenait alors plus palpable aussi bien en Afrique qu'en Europe. Les organisations islamistes possèdent une incroyable capacité à se transformer en raison de convulsions planétaires. C'est pour cela que tout s'imbrique : autant la situation en Afghanistan à partir de 1979, la première guerre du Golfe, en 1990, que l'invasion de l'Irak, en 2003. Sans oublier ce que nous vivons aujourd'hui avec l'organisation « État islamique ». Dès lors que l'on ne nomme pas l'idéologie islamiste, on ne peut comprendre les groupes qui gravitent autour tout en se métastasant. Ceux-ci ne sont que des bras qui obéissent à la tête qu'est l'idéologie islamiste. Il faut s'intéresser à la tête pour comprendre comment fonctionnent les bras.

L'humanité : Vous affirmez dans votre livre que la campagne « qui tue qui ? » menée en France est une attitude « négationniste » qui ne vous surprend pas...

Djemila Benhabib : La situation algérienne a été réduite à une simple équation entre les militaires et les organisations islamistes paramilitaires. Or, la fracture était politique, civilisationnelle d'abord entre la famille qui avance et celle qui recule, avec deux projets de société antagoniques. Le militaire est venu après, il est une conséquence de l'échec du politique. Les progressistes et les démocrates algériens se sont sentis trahis de ne pas trouver à leurs côtés ceux qu'ils considéraient comme leurs frères et sœurs de combat, ces personnes de gauche qui, en France, se définissaient comme tiers-mondistes, anti-impérialistes et anticolonialistes. Ce sentiment de solitude, je l'ai retrouvé chez Charb. Sa parole et celle de Charlie Hebdo étaient noyées dans le bruit ambiant les traitant de racistes et de xénophobes.

L'humanité : Comment expliquez-vous que la pluralité au sein des communautés musulmanes soit ignorée ?

Djemila Benhabib : Elle est non seulement ignorée mais également niée. Nous fonctionnons toujours avec le schème intellectuel colonial. Lequel était censé maintenir une population homogène et désigner ses porte-parole, en grande partie religieux. La France coloniale ne voulait pas d'intermédiaires politiques, qui se sont imposés et ont imposé une solution politique à la France.

Celle-ci a toujours été ouverte aux bidouillages religieux. Et elle a bidouillé de mille et une façons, comme le fait de ne pas appliquer la laïcité sur le sol algérien. Nous reproduisons consciemment ou inconsciemment ce schéma hérité de la colonisation. Or, il faut bannir la posture de la communauté homogène et de porte-parole pour aller vers une attitude citoyenne. Ce qui veut dire que chaque citoyen se voit en sujet politique et parle pour lui-même. Nous n'y sommes pas, de part et d'autre. C'est un travail de longue haleine de se considérer citoyen et se voir comme un sujet politique. Pour autant une grande majorité de Français de culture musulmane, croyants et non croyants, participent activement à la vie sociale et politique. Ouvrez les yeux, chers politiques !

L'humanité : Pourquoi faut-il libérer la critique face à l'islam ?

Djemila Benhabib : En rendant possible l'existence de différentes postures au sein de ces communautés, l'exercice de la démocratie devient possible. Celle-ci ne peut exister sans la pluralité des opinions au sein des communautés musulmanes. Les islamistes nient la pluralité pour marginaliser les laïques et démocrates, qui sont très nombreux parmi les musulmans.

Djemila Benhabib : Vous montrez aussi du doigt ce que vous appelez « la classe politique »...

Djemila Benhabib : Nous sommes confrontés à des questions difficiles qui nécessitent de prendre le temps de la réflexion pour les comprendre. Deux facteurs me semblent nécessaires pour changer les choses en politique : la vision et la volonté politique. Sans cela, on fait seulement du surplace. La vision qui consiste à ne regarder que le calendrier électoral nous donne l'illusion de calmer les choses. Ce qui nous met en décalage par rapport à l'islam politique, qui a, lui, un projet à long terme. Les islamistes travaillent d'une façon efficace, méthodique, disciplinée depuis au moins les années 1950. Réprimés au Moyen-Orient, principalement en Égypte, ils se sont réfugiés en Europe où ils ont bâti leur réseau. Les États-Unis les ont utilisés pour contrecarrer les pouvoirs de gauche dans les pays arabes, mais, surtout, pour arrêter l'influence de l'Union soviétique. Nous mesurons aujourd'hui concrètement les résultats du réseau islamiste. Un réseau gigantesque, rodé, très organisé et qui, souvent, se substitue à l'État défaillant, incapable de donner du sens. Ils profitent aussi des contradictions des États occidentaux, embourbés dans les alliances avec l'Arabie saoudite.

L'humanité : Dans votre livre, vous lancez un appel à la mobilisation des laïques du monde entier.

Est-ce à dire que la laïcité est davantage menacée que la République ?

Djemila Benhabib : République et laïcité sont pour moi des principes indissociables. À l'origine, la République consistait à rendre le pouvoir au peuple, à la nation. La matérialisation de ce pouvoir populaire s'est concrétisée par le retrait du pouvoir des mains des clercs. C'est la laïcité qui a rendu possible la démocratie. C'est d'abord l'autonomie de penser que doit acquérir un citoyen. Et, en devenant citoyen, il peut exercer sa responsabilité, sa liberté dans une démocratie. Celle-ci convient parfaitement aux personnes possédant une autonomie de jugement. Avec la laïcité, la France a le plus poussé la matérialisation de la séparation des pouvoirs politiques des pouvoirs religieux. Elle est de fait dans la ligne de mire des islamistes, lesquels y concentrent leur énergie. La France de Jaurès est le maillon le plus fort de la chaîne mondiale. Si la France abdique face à ses principes, face à son histoire, le reste des pays devient une proie facile. Les islamistes veulent convaincre les Français de confession musulmane qu'ils ne sont pas des Français. La France a bâti un édifice fort. C'est pourquoi il ne faut pas aller vers la distinction entre les Français, chère aux islamistes.

14 - Je ne veux pas des "droits des femmes", je veux "l'égalité réelle" - Marie Donzel

Bonjour Madame Laurence Rossignol, Bonjour Madame Ericka Bareigts, Je m'présente, je m'appelle Marie, je suis féministe depuis l'âge de 5 ans environ (c'est à dire du plus loin que je m'en souviens). Ma vocation de féministe remonte au moment où j'ai pris conscience que les petites filles n'étaient pas traitées comme les petits garçons et que ça risquait de continuer comme ça

tout au long de la vie. Ce qui, hélas, s'est avéré vrai. Je ne vous rappelle pas ce qu'il en est de la part des femmes dans l'emploi vulnérable, du taux de femmes parmi les victimes de violences conjugales et de violences sexuelles, des écarts de rémunération et de richesses entre les femmes et les hommes...

Je ne vous apprend pas qu'il existe un plafond de verre à vitrages multiples qui freine la progression professionnelle des femmes à chaque nouvelle étape de développement possible de leur carrière. Je ne vous informe pas que nous sommes invisibilisées dans le récit de l'histoire (moins de 4 % de personnages féminins dans les manuels d'histoire de seconde), dans l'espace public (2 % des rues portent le nom d'une femme en France) et dans les médias (20% des expert.es invité.es sur les plateaux

Je ne vous explique pas que les mentalités stéréotypées font que l'on porte aux nues notre sens de l'empathie, notre douceur, notre féminité tant que nous restons à notre place mais que nous sommes perçues comme des sorcières maléfiques, castratrices et foutues peaux de vache avec les autres femmes quand nous prenons le pouvoir (si vous l'ignorez, je vous recommande chaudement la lecture du Rapport IMS de 2012 sur les stéréotypes de genre dans l'entreprise. En vous conseillant quand même d'être bien assises, au moment de le compulsier).

Ce n'est pas à vous, femmes politiques, que je rappellerai que, malgré les lois sur la parité, les femmes sont minoritaires dans les deux Assemblées, rares au poste de premier édile de nos villes et à la présidence de nos collectivités territoriales et que jusqu'il y a encore 5 ans, elles étaient des exceptions au gouvernement.

Ce dernier point soulevé, je veux et dois quand même vous féliciter pour votre toute récente nomination. Mais il y a une chose qui m'échappe : pourquoi l'une de vous va s'occuper des "droits des femmes" et l'autre de "l'égalité réelle" ?

Parce qu'en fait, moi, je n'ai pas de "droits des femmes". J'ai en tant que femme appartenant à l'humanité - même si je sais que ça reste une idée surprenante aux yeux de certain.es - des droits humains (d'ailleurs, si vous pouvez faire quelque chose pour qu'enfin, on arrête de parler des "droits de l'homme"). Cela, Olympe de Gouges et Condorcet l'expliquaient clairement il y a déjà deux siècles et demi : rien ne justifie qu'une femme n'ait pas les mêmes droits et opportunités qu'un homme, à partir du moment où l'on affirme que "tous les humains naissent libres et égaux". Point.

Et j'ai pleinement droit à l'égalité, réelle et effective, parce qu'à moins qu'une restriction à ma citoyenneté du fait de mon sexe se justifie (en ce cas, j'aimerais voir le texte de droit qui en fait état), je suis pleinement destinataire de la promesse de notre devise républicaine qui place cette valeur d'égalité en son centre.

Admettons que j'ai néanmoins des "problèmes spécifiques de gonzesse". Ces problèmes doivent-ils être rattachés à la famille et à l'enfance? J'ai par exemple besoin qu'il y ait davantage de gynécologues dans ce pays et qu'ils/elles soient bien-traitant.es, tant qu'à faire. Mais pas (seulement) parce que mon ventre sert à enfanter et mes nichons à allaiter. Parce que je peux aussi, avoir par exemple de l'endométriose, un fibrome, un cancer du col de l'utérus ou du sein. Ce qui n'est pas une question de femmes, mais une question de santé. Or, ma santé en tant que femme, bénéficie de moindres crédits de recherche et développement, ma santé est menacée par les produits chimiques qui entrent, l'air de rien, dans la composition des protections hygiéniques ordinaires, ma santé est mise en danger par un déficit de femmes dans le panel des testeurs des médicaments que je pourrais être amenée à prendre, pour une raison ou une autre (pas seulement une affection féminine, mais aussi d'éventuels problèmes cardiaques, par exemple)... Et surprise (tant que ça ?), ma santé est affectée par le fait que je sois moins riche qu'un homme. On est donc bien sur un sujet d'égalité réelle.

A part ça, je suis effectivement concernée, par des questions d'enfance et de famille. Je prends

soin de ma portée et je sais qu'il me faudra aussi bientôt en faire autant avec mes aînées. Ça me soumet des problèmes d'articulation vie professionnelle/vie privée, je le confirme. Mais ça en pose aussi à mon conjoint, pour ce qui a trait aux enfants, et ça en posera aussi à mon frère quand il s'agira de s'occuper de nos parents. Pourquoi donc raccrocher ce grand sujet de société qu'est le soin aux enfants et aux seniors à celui des droits des femmes ? Juste, parce que dans les faits, je me tape encore 70 % du temps consacré à cet ensemble confus de missions de "care" que l'on nomme les "tâches domestiques" ? Pardon, mais là, encore, on n'est pas sur un sujet "femmes", mais sur un sujet "égalité réelle" : je ne veux pas qu'on me facilite ma vie de femme en me faisant "cadeau" de place en crèches ou en négociant avec mon employeur des aménagements de mes horaires en tant qu'aidante d'un proche dépendant. Je veux que tous les hommes du pays (et même de la terre) soient pareillement préoccupés que mes copines et moi par ces questions-là et qu'ils en prennent la pleine part de leurs responsabilités.

Je veux "l'égalité réelle" et rien d'autre ! Je veux les mêmes droits et les mêmes opportunités que les hommes. Je veux que les hommes aient les mêmes devoirs et les mêmes responsabilités que moi. Je veux être respectée et reconnue pour ce que je suis, une femme mais aussi plein d'autres choses, sans que le critère de mon sexe soit premier dans l'appréhension par la société de mon identité. Comme le sont les hommes qui n'ont pas à se battre, eux, pour faire admettre qu'ils appartiennent à l'universelle humanité.

15 - La CGT lance une grande campagne pour l'égalité professionnelle

La CGT lance donc une grande campagne pour l'égalité professionnelle autour de trois volets.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail

80 % des femmes salariées considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes, 5 % des viols et 25 % des agressions sexuelles se produisent sur les lieux de travail. Les violences sexistes et sexuelles concernent l'ensemble des salariées mais sont pourtant absentes de tous les radars. Après avoir obtenu en juin dernier l'introduction dans le code du travail de la notion d'agissements sexistes, la CGT veut gagner un plan d'ensemble sur les lieux de travail pour prévenir les violences, protéger les victimes et sanctionner les auteurs. Garantir la santé et la sécurité des salarié-es est une responsabilité de l'employeur. La CGT se battra pour qu'un volet lutte contre le sexisme et les violences soit intégré dans l'ensemble des accords égalité professionnelle/qualité de vie au travail, la CGT interpellera le ministère de la Fonction Publique pour que le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique signé en 2013 soit mis en œuvre. La CGT appelle les pouvoirs publics à renforcer les obligations des entreprises et à lancer une campagne pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir une éducation non sexiste. La CGT a réuni ce mercredi 3 février 200 militant-es issu-es de l'ensemble des professions et territoires pour les former sur la question du sexisme et des violences au travail. Une affiche, un tract, un guide d'action pour les syndicats, et une vidéo pour briser la loi du silence sont rendus publics et seront diffusés sur les lieux de travail.

Gagner l'égalité professionnelle

27 % d'écart salarial entre les femmes et les hommes, 40% d'écarts de pension, c'est inacceptable !

La CGT se bat pour lutter contre les principaux facteurs de ces écarts : • Les temps partiels, qui concernent à 80 % les femmes, avec des durées de plus en plus courtes, une amplitude très importante et des horaires atypiques • Les inégalités cumulées sur les carrières, l'inégal accès à la formation professionnelle et le plafond de verre • La dévalorisation des métiers à prédominance féminine • La part variable des rémunérations (primes, heures supplémentaires...)

Dans les négociations, la CGT se bat pied à pied pour obtenir des accords offensifs sur le sujet. Cependant, la persistance des écarts démontre qu'il est nécessaire de passer d'une obligation de moyens - conclure un accord ou un plan d'action - à une obligation de résultat - supprimer les écarts

- Les entreprises mais également l'Etat employeur qui n'appliquent pas la loi et ne garantissent pas un salaire égal pour un travail de valeur égale doivent être sanctionnées.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Depuis la suppression du ministère du droit des femmes, l'action volontariste pour l'égalité a été sacrifiée sur l'autel des politiques d'austérité qui pénalisent directement les femmes. L'engagement d'ouverture de places d'accueil pour la petite enfance n'est pas tenu (45 000 nouvelles places ont été ouvertes contre 275 000 promises d'ici 2017) et aucune réflexion n'est portée sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

La CGT a décidé de faire du 8 mars une journée d'action et d'initiatives sur les lieux de travail. Au-delà, cette campagne sera enrichie et déclinée toute l'année et vise à faire de l'égalité enfin une réalité !

Faire l'égalité...aussi dans la CGT : La CGT considère que pour obtenir l'égalité des femmes et des hommes au travail, il est indispensable de la mettre en œuvre dans le syndicat. La parité a été mise en place depuis 1999 au niveau confédéral (CE confédérale et Bureau). Un Rapport de Situation Comparée des femmes et des hommes dans la CGT a été publié en 2015 par la commission « Femmes Mixité », un guide sera adressé aux 20 000 syndicats de la CGT et aux délégué-es du congrès, et sera accompagné d'une journée de formation le 17 mars 2016.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

16- Conférence : La sexuation du monde. Réflexions sur l'émancipation - Géneviève Fraisse - Programme Présage - 28 février

Toutes les femmes sont citoyennes, quelques femmes sont artistes. La citoyenne et l'artiste sont-elles les semblables des hommes ? Oui. Tout autant concernées par la politique et par l'art ? Oui.

Au commencement de l'ère démocratique, initiée par la Révolution française, ces affirmations furent pourtant sources de débats et de polémiques : aux femmes la famille plutôt que la cité, la muse plutôt que le génie, arguaient bien des hommes qui n'étaient pas tous réactionnaires. Deux cents ans après, nous en discutons encore.

L'ouvrage revient sur les conséquences de ce moment fondateur. Il rend compte du travail sans fin de la démonstration de l'égalité, dans une « démocratie exclusive » où chacun - donc chacune - peut théoriquement se voir individu, sujet, citoyen, créateur, un, une parmi tous et toutes.

De Poulain de la Barre, philosophe du XVII^e siècle, à Jacques Rancière, penseur contemporain, avec Virginia Woolf comme avec Simone de Beauvoir, les textes réunis ici montrent à quel point ces questions demeurent essentielles pour la modernité : celle de la jouissance revendiquée, celle de la stratégie subversive, celle de la mesure de l'émancipation des femmes, celle du féminisme comme dérèglement de la tradition occidentale.

Mardi 23 février 2016 - 17h15/, Sciences Po, 27 rue St Guillaume, 75007 Paris, Salle Goguel (5^{ème} étage - par le jardin) - Inscription: valerie.richard@sciencespo.fr

17 - 60 ans du Planning, ça se fête ! Simone Forever ! - 4, 5, 6, 7 et 8 mars

60 ans de luttes pour l'égalité des sexes et les droits des femmes, 60 ans de défis et de conquêtes... et au moins autant à venir ! Cette année, Le Planning aura 60 ans. Pour fêter ce chiffre rond comme il se doit, nous vous avons préparé deux mois de mobilisations et de surprises féministes, autour d'un slogan : Simone Forever !

Avec cette campagne, nous célébrons toutes les Simone de notre histoire. Simone de Beauvoir et sa pensée fondatrice sur la place des femmes et leur liberté, Simone Veil et la loi qui porte son nom dépenalisant l'IVG, ou encore Simone Iff, première présidente du Planning Familial qui a ardemment défendu les droits des femmes... Mais aussi les Simone de tous les jours : toutes celles et ceux qui, à leur manière, font encore avancer nos libertés... et qui nous donnent l'énergie pour continuer !

Au programme : des mobilisations, des revendications et des rires !

- *4 mars au Sénat* : une histoire racontée par celles et ceux qui l'ont bâtie. Depuis toujours, Le Planning n'hésite pas à monter au créneau pour soutenir les revendications de minorités, bousculer les certitudes, faire entendre sa voix. Le 4 mars 2016, sous le marrainage de Michèle André, Sénatrice du Puy-de-Dôme et Présidente de la Commission finances, Le Planning va reparcourir cette histoire dans l'enceinte du Sénat.

- *7 mars à la Cigale (Paris)* : spectacle d'humoristes SIMONE FOREVER. Un spectacle drôle et engagé, avec les sketches d'Anne Roumanoff, Isabelle Alonso, Blanche Gardin, Nadia Roz, Isabelle Vitari, Antonia de Rendinger, Guy Bedos et Christelle Chollet. Un seul mot d'ordre : rire ... "sans entraves", bien entendu, façon Planning ! Réservez vite vos billets !

- *8 mars : les 60 ans en région* : Pour la journée internationale des droits des femmes, plusieurs associations locales organisent des événements militants et culturels.

- 1er avril 2016 à Grenoble : Journée anniversaire : Retour aux sources pour Le Planning Familial, pour une journée de débats et de rencontres avec nos militants.es et avec toutes celles et ceux qui croient en nos combats.

Envie de soutenir Le Planning ? Voilà comment faire :

- En faisant des dons, et en diffusant des appels à contribution autour de vous. Le Planning Familial est une association de Loi 1901, qui subit de plein fouet les baisses de financements publics. Plus que jamais, nous avons besoin de la solidarité de tou.te.s !

En adhérant dans l'une des 76 associations départementales de notre réseau ! Rejoindre le Planning est un acte militant qui vous permet d'échanger avec les autres et de participer pleinement à la vie du Mouvement. Retrouvez l'association la plus proche de chez vous !

18 - Journées Intersyndicales Femmes - 21 et 22 mars 2016 - CGT, FSU, Union syndicale Solidaires

Lundi 21 mars

9h -10 h : Accueil des participant-es

10h - 13h - Femmes et climat : Anabella Rosenberg, responsable des questions environnementales Confédération Syndicale Internationale ; Isabelle Cambourakis, chercheuse et éditrice sur l'écoféminisme - Débat

14h30 - 17h30 - Femmes et santé au travail : Laurent Vogel, Institut Syndical Européen ; Interventions syndicales CGT, FSU, Solidaires

17h45 - Pot féministe

Mardi 22 mars

9h - 12h - Solidarité internationale par les luttes : Jules Falquet sociologue - Cedref ; Lutte des femmes de ménage grecques ; Lutte des ouvrières de Latelec (Tunisie) - Débat

13h30 - 16h30 : Construction sociale des corps : Film « Hommes grands, femmes petites » de Priscille Touraille ; Cecile Ottogalli, Maîtresse de conférences en histoire du sport et de l'EPS à l'UFR STAPS de Lyon1 - Débat

Bourse du Travail de Saint Denis - 9/11 rue Genin - 93200 Saint Denis Métro Porte de Paris (ligne 13)

19 - Colloque: « La Convention pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes (CEDEF) : le lancement du tour de France de l'égalité » - 8 mars - Mairie de Paris, CLEF et REFH

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979. Elle définit les discriminations à l'encontre des femmes et fixe les obligations juridiques auxquels les États doivent se conformer pour mettre fin à ces discriminations.

Mardi 8 mars, de 9h à 13h, Hôtel de Ville - Auditorium Entrée : 5 rue de Lobau, Paris 4e - Inscription obligatoire : <http://www.paris.fr/live/le-8-mars-paris-s-engage-pour-les-droits-des-femmes-3386>

20 - Colloque: Le Mouvement Français pour le Planning Familial fête ses 60 ans ! « Sante, sexualité, droits et genre ici et là-bas » - 8 mars

- Etat des lieux de l'accès à la contraception et à l'IVG dans le monde ;
- Présentation des dernières avancées ;
- 60 ans du Planning familial : une lutte à poursuivre
- Les migrantes ici : quel accès à ces droits ;
- Projection d'un documentaire sur les programmes du planning en Afrique.

Mardi 8 mars, de 14h à 16h, Hôtel de Ville - Auditorium Entrée : 5 rue de Lobau Paris 4e. Inscription obligatoire : <http://www.paris.fr/live/le-8-mars-paris-s-engage-pour-les-droits-des-femmes-3386>

21 - Colloque: « Viols, armes de guerre : pour un tribunal pénal international en République Démocratique du Congo (RDC) » - 9 mars - Mairie de Pairs, Réseau féministe « Ruptures »

En présence du Dr Denis Mukwege, gynécologue et fondateur de l'hôpital de Panzi ; D'Hamuli Réty, initiateur de la campagne des 52 marraines pour un TPI en RDC : Actions passées et à venir, du Bâtonnier Jean-Claude Bagayamukwe pour la défense des femmes violées ; Rôle du Barreau de Bukavu ; Caddy Aszuba, journaliste, lauréate du Prix Princesses d'Asturie pour la Paix : Audition auprès du Roi et de la Reine d'Espagne pour la création d'un Tribunal Pénal International pour la RDC

Mercredi 9 mars 2016, de 14h à 17h30, Salon des Arcades, 3 rue de Lobau, Paris 4e. Inscription obligatoire : <http://www.paris.fr/live/le-8-mars-paris-s-engage-pour-les-droits-des-femmes-3386>

22 - Colloque: « Témoignages de femmes engagées dans le monde pour les droits des femmes » - Mairie de Paris - Comité ONU Femmes France - des associations féministes

En présence de Aminata Traoré, ancienne Ministre malienne, Brigitte Polonovski du Comité ONU Femmes France, Soudabeh Ardavan, Artiste iranienne exilée en Suède, Kuljit Kaur : féministe indienne, Aouicha Bekhti : féministe algérienne, Saida Beldhid et Ada Bazan, féministes marocaines, Farah Omar, militante égyptienne, Ghofrane Heraghi, militante tunisienne, Dad Moussa ; avocate syrienne ; Rencontre musicale avec les femmes de « Passer'Elles » présentées et accompagnées par le groupe Binobin

*Mercredi 9 mars 2016, de 18h à 20h30, Salon des Arcades, Entrée : 3 rue de Lobau, Paris 4e
Inscription obligatoire : <http://www.paris.fr/live/le-8-mars-paris-s-engage-pour-les-droits-des-femmes-3386>*

23 - Colloque intitulé : « Au fur et à mesure ? Quantifier l'égalité : outils politiques et enjeux scientifiques » - Projet NetWork Discrim - EHESS - 4 avril

Au carrefour de plusieurs disciplines (sociologie, science politique, économie, droit, sciences de gestion), le projet NetWork Discrim « Enjeux et usages de la mesure des discriminations femmes-hommes au travail » de HeSam Université visait à explorer un enjeu social fort et un objet social innovant : la question de l'usage des chiffres dans les politiques d'égalité professionnelle et celle des batailles d'expertise autour de la mesure et de l'interprétation des écarts de conditions et de positions des femmes et des hommes au travail.

La relance des politiques publiques françaises en la matière, l'impulsion européenne du monitoring et la montée des plaintes pour discriminations sexistes aux prud'hommes donnent en effet un rôle clé

aux chiffres et mesures qui permettent de diagnostiquer, de dénoncer, de réduire, ou au contraire de masquer ou de minimiser les inégalités entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, si les statistiques sexuées sont désormais aisément disponibles, leur transformation en outil de débats et d'action par les directions, les syndicats ou les salarié-es elles/eux-mêmes reste largement méconnue.

Les chercheur-es regroupé-e- depuis septembre 2014 pour combler cet angle mort des recherches sur la promotion de l'égalité des sexes au travail présenteront leurs travaux le lundi 4 avril 2016, dans le cadre du colloque final du projet NetWork Discrim.

Avec les communications de : Anne-Françoise Bender (LISE, CNAM), Sophie Binet (UGICT-CGT), Soline Blanchard (CMH, EHESS/ENS), Vincent-Arnaud Chappe (CSI, Mines ParisTech), Florence Chappert (ANACT), Annie Cornet (HEC Liège), Hazel Conley (University of West England Bristol), Clotilde Coron (IRG, UPEC/UPEM), Claire Dambrin (ESCP Europe), Emmanuelle Latour (SDFE), Séverine Lemire (IUT Paris Descartes et Mage), Susan Milner (University of Bath), Michel Mine (LISE, CNAM), Rachel Silvera (Université Paris Ouest et Mage), Dominique Meurs (EconomiX et INED), Marion Leturcq (INED), Pierre Lescoat (ESCP Europe), Sophie Pochic (CMH, EHESS/ENS), Hédia Zannad (NEOMA Business School), Mieke Verloo (Radboud Universiteit).

4 avril, de 9h à 18h, EHESS, Amphithéâtre F. Furet - 105, boulevard Raspail - 75006 Paris

9h-18h. Inscription : networkdiscrim2016@gmail.com

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

24 - Cinéma : « La marcheuse » : le combat ordinaire des prostituées chinoises de Belleville - Marie-Hélène Le Ny 50-50 magazine

Le jour où l'Assemblée Nationale adoptait la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, en rétablissant notamment les mesures sanctionnant l'achat d'acte sexuel et responsabilisant les clients, le très beau film de Naël Marandin «La marcheuse» sortait sur nos écrans. Ce drame, aux allures de documentaire, met en scène avec finesse et subtilité le quotidien des Chinoises de Belleville qui arpentent les trottoirs à la recherche de clients. Elles sont quelques centaines à Paris, le plus souvent des Dongbei issues du nord de la Chine d'où la misère les a chassées. Si des passeurs leur ont fait miroiter une vie moins dure en France et l'accès facile à des emplois, dans le commerce par exemple, elles sont le plus souvent exploitées d'abord comme nounous par leurs compatriotes Wenzhou, venu-es du sud de la Chine, installé-es de longue date en France.

La peur au ventre : Sans papiers ni existence légale, à la merci des proxénètes et des descentes de police, la peur au ventre, elles prennent généralement le chemin de la prostitution pour tenter d'assurer leur survie et soutenir leur famille à laquelle elles envoient de l'argent. C'est ce cercle infernal de la clandestinité, de la pauvreté et des violences faites aux femmes que Noël Marandin retrace à travers le lumineux personnage de Lin Aiyu joué par l'actrice Qiu Lan, très convaincante dans son rôle de femme courageuse qui fait face, avec les armes qu'elle trouve, à la désintégration de sa vie qu'elle espère reprendre en main.

Marandin a accompagné les bénévoles de Médecins du monde pendant 7 ans auprès des prostituées chinoises de Belleville avant de faire ce film. Tant le scénario que la mise en scène et le travail de l'image y ont puisé force et crédibilité. Les femmes y sont parfois malmenées, mais ses images ne sont jamais complaisantes. Il ne les pose pas en victimes mais en femmes courageuses et résolues à s'en sortir, si possible par le mariage, qui reste l'horizon imposé à la majorité des femmes dans le monde. Si les contacts avec les clients sont souvent rudes et parfois brutaux, ces femmes ont de très beaux et joyeux moments d'intimité et d'affection entre elles, à l'occasion d'un anniversaire, d'une fête ou d'une pause. Encore mises au ban de la société à laquelle elles ne se mélangent guère,

elles se soutiennent face à la réprobation populaire et aux violences des clients ou de la police qui les harcèlent souvent.

Le film dépeint à la fois les rapports de domination liés à la classe sociale, comme ceux que Lin entretient avec Kieffer, un vieil homme dépendant qui l'emploie clandestinement et l'héberge elle et Cerise, sa fille de 14 ans, et ceux liés à la domination masculine au travers des personnages brutaux comme le client qui la jette hors de sa voiture, le patron qui expulse le groupe de prostituées hors de son restaurant, ou de Daniel, un voisin qui entre dans l'appartement par la force en faisant basculer le récit vers le drame.

Lin va tenter d'inverser le rapport de force en imposant à Daniel, en échange de sa dette qu'elle se propose de payer et de son hébergement clandestin, un mariage de convenance qui lui permettrait d'obtenir un statut légal et de quitter les trottoirs de Belleville. L'irruption de Daniel qui se cache de ses créanciers violents bouleverse la vie du trio dans cet appartement où une partie de l'action se déroule. De la chambre du vieil homme à celle de l'adolescente, en passant par la cuisine, ou le réduit où se cache Daniel, tout une gamme de lumières et d'actions se répondent, avec des moments de grâce comme lorsque Lin choisit de passer la nuit avec Daniel et où le désir trouve à s'exprimer entre eux avec intensité.

Marandin crée une texture propre à son film, par le choix de la caméra, des objectifs, des couleurs, des matières, des lieux et des corps tout autant que par les cadrages. Il filme les corps avec puissance et délicatesse. Les corps des femmes ont la même importance à l'image que ceux des hommes. Il ne surjoue pas la nudité des femmes comme le font de nombreux films dans le but de titiller le voyeurisme des spectatrice/spectateurs. L'intimité et la pudeur des personnages sont manifestes, même lorsqu'elles sont malmenées. Entre Lin et Daniel, Cerise, qui teste son pouvoir de séduction sur Daniel, qu'elle voit avec inquiétude s'immiscer entre elle et sa mère, va précipiter la tragédie. L'intimité entre la mère et la fille est une alchimie complexe. Leur situation précaire et dramatique les fait osciller en permanence entre amour, exaspération ou colère.

Des femmes comme les autres : Ce film dépeint le quotidien des prostituées de Belleville avec beaucoup d'humanité et de réalisme tant le quartier et ses habitant-e-s sont des actrices/acteurs à part entière du film. Il nous confronte avec des femmes comme les autres qui doivent faire face à des situations particulièrement difficiles.

Le réalisateur s'est particulièrement interrogé sur « la façon dont les rapports de domination dans la sphère sociale interféraient sur le désir, comment les deux s'entremêlent. Le rapport au corps et au sexe est aussi déterminé par leur place dans la société. Le sexe peut devenir l'expression d'une révolte ou le lieu de la domination. Les sentiments aussi ne sont pas indépendants de la sphère sociale. On peut aimer quelqu'un parce qu'il représente une porte de sortie, une issue à un quotidien sans perspective. C'est l'une des clés du rapport qui s'instaure entre Lin et Daniel. »

25 - Cinéma : Projection-débat du film « Les Gracieuses » de Fatima Sissani - en présence de la réalisatrice - 15 mars

Les "Gracieuses", film réalisé par Fatima Sissani, retrace le parcours de six jeunes femmes proches de la trentaine au sein d'une cité HLM qui revendiquent le droit à la singularité.

Elles ne se sont pas quittées depuis l'enfance et racontent, joyeuses et à toute vitesse, cette amitié presque amoureuse et aussi l'identité, les rapports de classe, la relégation spatiale, sociale, etc. ... Ce film, au-delà de l'intérêt spécifiquement artistique, interroge à la fois les dimensions sociales, genrées et raciales. Il pose aussi la question de la distance au terrain et la manière de l'appréhender.

Cette projection-débat est organisée par Malek Bouyahia, Franck Freitas et Cornelia Möser avec le soutien du CLAS (Comité Local d'Action Sociale) et du GTM (Genre, Travail et Mobilités) du Cresppa (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris).

15 mars 2016, 13h dans la salle des conférences du site Pouchet du CNRS, 59/61, rue Pouchet, 75017 Paris. (Métro Brochant ou Guy Moquet ligne 13)

26 - Film : « No Land's Song » - Aya Najafi

Ce film lyrique franco-iranien, réalisé par Ayat Najafi, suit le parcours d'une jeune compositrice - sa soeur, Sara Najafi (première femme diplômée en composition musicale en Iran) - qui tente d'organiser, à Téhéran et avec l'aide de trois chanteuses venues de France (Elise Caron, Jeanne Cherhal et Emel Mathlouthi), un concert sans voix masculines.

C'est un documentaire - thriller dont le sujet pourrait se résumer ainsi : la solidarité internationale des chanteuses aura-t-elle raison des sinistres préceptes des mollahs iraniens ? Puisqu'il s'agit bien du droit de chanter, en solo et en public, que les femmes ont perdu avec la révolution de Khomeini.

27 - Livre : « Comment se fabrique l'hégémonie de l'humanité mâle ? » - Nicole Roelens - 16 mars

Ce livre présente un condensé de la situation actuelle et planétaire d'asservissement de la moitié de l'humanité sexuée femelle par l'autre moitié sexuée mâle. Cette situation qui concerne, à des degrés variables, les 3,6 milliards d'humaines, est le fruit d'un processus de colonisation sexiste qui a été décrit sous plusieurs angles dans les tomes précédents. Il est abordé ici sous un angle neuf, celui du processus de fabrication de l'hégémonie de l'humanité mâle. En réalité, les humains sexués sont interdépendants. L'humanité mâle dépend au moins autant de l'humanité femelle que l'inverse. Pourtant, elle impose sa suprématie. Par quels moyens ? C'est ce que l'ouvrage décrypte très concrètement, en suivant pas à pas, les transformations-falsifications successives des rapports sexués d'interdépendance, comme on suit la transformation d'une matière première le long d'une chaîne de production industrielle. L'acte 1 consiste à falsifier le réel de la double sexuation pour fabriquer une virilité hégémonique fictionnelle et une féminité supplétive castrée. Chacun des autres moments de cette chaîne de fabrication va ajouter une nouvelle étape dans la production du pouvoir machiste d'exploitation des humaines. L'exercice de ce pouvoir implique un usage systématique, subconscient, judicieux et gradué d'une palette de violences à l'encontre des femmes. Ce descriptif précis de la fabrication collective de l'hégémonie des mâles permettra de baliser la démarche autogérée et transnationale de décolonisation qui fera l'objet du tome 6.

Nicole Roelens se définit comme analyste des interactions et éco-féministe. Son expérience de psychologue clinicienne du travail et de la formation l'a amenée à présenter une thèse en 96, sur les blocages contemporains dans l'intégration des nouvelles générations, intitulée : La crise de l'habilitation intersubjective à l'existence sociale. Parmi ses publications, il y eut, en 2000, Intoxication productiviste et déshumanisation des rapports humains qui analyse les processus de disqualification en chaîne et de violence au travail. En 2003, Interactions humaines et rapports de force entre les subjectivités qui traitent des antagonismes inévitables dans l'interprétation du monde et dans la construction de la réalité. Depuis 2005, elle s'attache à observer l'oppression la plus massive, la plus cachée et la plus déterminante quant au devenir de l'humanité qui est celle de la colonisation de l'humanité femelle. Nicole Roelens est aussi militante antinucléaire, artiste, mère et grand-mère, libertaire et amoureuse de la vie.

Collection : Logiques sociales • Série : Sociologie du genre ISBN : 978-2-343-08307-0 • février 2016 • pages • Prix éditeur : 18.50 euros.